

EN DÉBAT

L'Église doit-elle faire appel à des professionnels de la médiation pour régler les conflits dans les diocèses ?

Régine Maire

Ancien membre du conseil épiscopal, déléguée à l'interreligieux dans le diocèse de Lyon, psychologue de formation

■ **Les paroisses et les diocèses traversent parfois des crises et des conflits, comme Quimper ces jours-ci (lire La Croix du 13 mai). Régine Maire explique que le recours à des médiateurs professionnels pourrait se révéler bénéfique pour apaiser certaines situations.**

« Cela me semble indispensable, ne serait-ce que pour ne pas laisser les deux parties seules face à elles-mêmes. Non pas pour régler le conflit sur le fond, mais pour éviter que chacun ne s'enferme dans sa position. Aider à décrypter les attitudes des uns et des autres, à reformuler les propos et s'assurer que tous comprennent bien la même chose.

J'ai longtemps été thérapeute de couple :

jamais personne de l'extérieur ne peut résoudre le conflit à la place du couple, mais on peut l'aider à analyser la crise par la parole et l'écoute, la compréhension des tensions et des enjeux, à trouver lui-même une voie de pacification. Et quand il y a une dimension psychiatrique, quand le conflit met en jeu des scénarios de manipulation, celui qui joue ce rôle de médiateur peut conseiller à l'une des parties, ou aux deux, de consulter un psychothérapeute.

Mais sans doute est-ce plus facile d'accompagner un couple qu'un prêtre ou un évêque. Quand ils sont pris eux-mêmes dans un conflit, on se heurte à la fois à une sorte d'omerta et au refus de se faire aider, comme si le ministère dispensait de recourir à des médiations humaines... Or, au plan humain, prêtres et évêques ne sont pas plus

doués que les autres pour résoudre des conflits d'ordre relationnel ou même idéologique. Les évêques manquent encore beaucoup d'information sur les enjeux psychologiques des relations, sur les phénomènes de manipulations, etc.

Cela dit, cette situation évolue. Et de plus en plus font appel à des personnes extérieures pour les assister dans des conflits avec des communautés religieuses ou nouvelles (1).

« Au plan humain, prêtres et évêques ne sont pas plus doués que les autres pour résoudre des conflits d'ordre relationnel ou même idéologique. »

Mais ce qui existe pour ces communautés n'est pas formalisé au niveau des diocèses. À titre d'exemple, à Lyon, nous avons une commission diocésaine de conciliation, dans le cas de conflit entre un salarié et le diocèse, mais je ne

pense pas qu'un psychologue en fasse partie. Ce n'est pas institutionnalisé.

J'ai pour ma part reçu, à titre personnel,

des paroissiens qui soutenaient leur curé face à un autre groupe de la paroisse, mais je n'ai pu parler qu'à une seule des parties pour expliquer, apaiser... Si on avait fait appel à un médiateur pour animer une réunion paroissiale, laisser les gens s'expliquer, faire comprendre que certaines positions étaient soit indéfendables, soit partisans, cela n'aurait peut-être rien changé sur le fond, mais cela aurait aidé à prendre du recul et à gagner en objectivité. Le vicaire général peut parfois jouer ce rôle-là, mais ce n'est pas toujours possible. Pourquoi ne pas imaginer qu'un professionnel identifié au niveau de la Conférence des évêques, par exemple ? Le pire reste encore les bruits de couloir qui enveniment et aggravent les situations... Cela éviterait bien des blessures et apporterait la paix. »

RECUEILLI PAR CÉLINE HOYEAU

(1) Outre le Service Accueil-Médiation pour la vie religieuse et communautaire au sein de la Conférence des évêques de France.